

**EXTRAIT DE DELIBERATION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 30 mars 2023**

*L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS le 30 mars, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni à la salle polyvalente de Francin à Porte de Savoie en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 55

Nombre de membres votants : 60

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT	X		
Carlo	APPRATTI	ARBIN	X		
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Christophe	RUSPINI (Suppléant)	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON		E. SANDRAZ	X
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Benoit	LAISNEY (Suppléant)	DETRIER	X		
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Gilles	PETIT (Suppléant)	LA CHAVANNE	X		
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE		J.F. CLARAZ	X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET	X		
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETTES	X		
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		

Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J-P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Sylvie	SCHNEIDER	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		J. GACHET	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET			X
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

## **72-2023 APPROBATION DES TARIFS DU SERVICE DE CONSIGNES A VELO SECURISEES CŒUR DE SAVOIE ET MODIFICATIONS DES CONDITIONS ET MODALITES D'UTILISATION DU SERVICE.**

Rapporteur : Franck VILLAND

Il est rappelé que la Communauté de communes a mis en place en 2018 un service de consigne à vélos, service exploité par la Communauté de communes Cœur de Savoie ainsi que par la Société Publique Locale (SPL) Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc par convention. La Communauté de communes est compétente pour fixer les tarifs des services de consigne à vélos.

Compte-tenu des bons résultats de fonctionnement du service de location de vélo et de l'évolution de la demande, il est proposé :

- de compléter la grille tarifaire existante avec la création d'un tarif « trimestriel »,
- de modifier les tarifs de location des consignes vélos,
- de modifier les conditions et modalités du dispositif de location de consignes vélos.

## Tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :

Les tarifs sont valables pour toutes les consignes à vélo, existantes et futures, appartenant à Cœur de Savoie et déployées sur le territoire.

	Location trimestrielle	Location annuelle
Emplacement avec prise VAE	15 €	60 €
Emplacement sans prise VAE	10 €	40 €

## Les modifications des conditions et modalités de location des consignes sont les suivantes :

- Suppression de la caution de 50€
- Facturation au locataire en cas de perte ou vol des clés/badges d'accès à la consigne par l'émission d'un titre de recette.
- Facturation au locataire en cas de dégradation de la consigne par l'émission d'un titre de recette.
- Encaissement des locations uniquement par chèque.

*Le projet de règlement définissant les conditions et modalités d'utilisation des consignes à vélos est annexé à la présente délibération.*

Vu les statuts de la Communauté de communes Cœur de Savoie ;

Vu la délibération n°82-2018 du 17 mai 2018 approuvant les tarifs de la consigne sécurisée à vélos de Saint Pierre d'Albigny.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs applicables pour la location des consignes à vélo, à compter du 01 avril 2023, conformément au tableau ci-dessus, qui se substituent aux dispositions de la délibération n°82-2018 du 17 mai 2018 ;
- **APPROUVE** le règlement définissant les conditions et modalités d'utilisation des consignes à vélo ;
- **AUTORISE** la Présidente ou son représentant à signer tous documents utiles à l'exécution de la présente délibération ;

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

Le Secrétaire de séance



Sébastien MARTINET

La Présidente,



Béatrice SANTAIS

